

Paris, le 16 JUIL. 2020

Le Directeur général

A

Monsieur Fabien ROUSSEL
Député du Nord
4, Rue Jean Jaurès
BP 30056
59860 BRUAY-SUR-L'ESCAUT

Monsieur le Député,

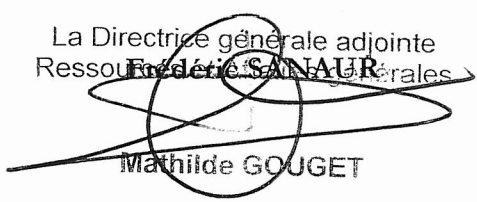
Vous avez appelé l'attention de Madame Roxana MARACINEANU, Ministre déléguée chargée des sports qui vient de nous transmettre votre courrier, sur le projet de renouvellement du matériel médical et informatique porté par l'association S.P.O.R.T de la Porte du Hainaut à Denain (59), en vue d'une éventuelle demande de subvention auprès de l'Agence nationale du Sport.

Je suis au regret de vous informer que seul le matériel lourd destiné à une pratique sportive fédérale est éligible à une subvention d'investissement de l'Agence. Si cela concerne l'acquisition de matériel lourd relevant des plans nationaux de la performance sportive, ces demandes de subventions ne peuvent être portées que par les fédérations et non par les associations.

Je vous confirme également que s'agissant de la part territoriale de l'Agence, elle ne peut être mobilisée que pour l'acquisition de petits matériels destinés à la pratique sportive, hors biens amortissables et pour un montant maximal de 500€ HT/unité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale adjointe
Ressources Humaines


Mathilde GOUGET

*Copie à Madame Margaux PECH, Cheffe de cabinet de Madame Roxana MARACINEANU, Ministre déléguée aux Sports.
Copie à la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) des Hauts-de-France.*